

Formation SSCT Santé Sécurité et Conditions de Travail des membres du CSE

moins de 300 salariés - jusqu'au 31 mars 2022

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Selon l'article R.2315-9 du Code du Travail, l'objectif de cette formation est de : 1° Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail ; 2° S'initier aux méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Programme

Jour 1 :

- 1- Identifier les enjeux généraux de la prévention - Définitions (accident du travail, accident du trajet, maladies professionnelles) - Enjeux économiques, humains et juridiques
- 2- Connaître le champ d'intervention du CSE : la notion de danger grave et imminent
- 3- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques - Le processus d'apparition du dommage - La réglementation
- 4- Connaître les prérogatives des différents acteurs externes et savoir les mobiliser Rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise pouvant être utilisées

Jour 2 :

- 1- Connaître et distinguer les niveaux de responsabilités en matière de prévention
- 2- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques - Valeurs et bonnes pratiques
- 3- Connaître l'ensemble des droits et prérogatives réglementaires du CSE - L'organisation des réunions plénières et extraordinaires - Les missions du CSE - Les moyens du CSE - Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- 4- Connaître le champ d'intervention du CSE : - La notion de danger grave en santé publique et environnement - La notion d'atteinte à la santé physique et mentale

Uniquement pour les entreprises de plus de 50 salariés :

- 1- Connaître les prérogatives des différents acteurs externes et savoir les mobiliser : l'expert du CSE
- 2- Participer efficacement aux visites périodiques

Jour 3 :

- 1- Participer efficacement à l'évaluation des risques professionnels
- 2- Préparer efficacement une réunion
- 3- Participer efficacement à l'évaluation des risques psychosociaux
- 4- Participer efficacement à l'analyse d'un accident du travail
- 5- Proposer et hiérarchiser les mesures de prévention
- 6- Préparer et suivre un plan d'action
- 7- Réévaluer : lier les analyses a priori avec les analyses a posteriori

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Membres de la délégation du personnel au CSE

Durée

3 Jours dont 21 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

725 € par stagiaire

Adresse

Site de Lorient

21 quai des Indes,
CS 30362,

56323 Lorient

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître l'essentiel des missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Être capable d'analyser les risques et les conditions de travail. Être force de proposition en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Maitriser les méthodes d'analyse.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité évaluation des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Alternance de théorie et de cas pratiques

Les sessions



Lorient

- Nous contacter

Date et mise à jour des informations : 08/01/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



EVELYNE KERNIN et Corinne LE DUC

formation.continue@morbihan.cci.fr

CCI Formation Morbihan - Site de Lorient - N° SIRET 13002280900011 - N° d'activité 53351000435
21 quai des Indes, CS 30362, - 56323 Lorient

Tél. : 02 97 64 04 54 - formation.continue@morbihan.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>

